



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} juin 2026

MAIRIE DE BELLEFOND

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de Bellefond, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni salle ZANCHI, sous la présidence de Monsieur Joël GAUDRY, Maire.

Etaient présents : CADOUX Olivier, CASSEN Christophe, CATTANEO Céline, FERRIERE Aline, FOUGAIROLLE Vincent, FRASER Gabrièle, GAUDRY Joël, LAVOIGNAT Paul, MITAINE Chrystelle, MONOT Jennifer, OSSOLA Christelle, VERDOT Céline, VILLENEUVE Valérie.

Absent-excuse : MARTENOT Yoann

Procuration : MARZI Gilles à OSSOLA Christelle

Madame VILLENEUVE Valérie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

La séance a été ouverte à 18h30.

1 - Commission d'Appel d'Offres et commission MAPA

Le Maire expose qu'il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres de la commune pour la durée du mandat municipal. Elle est composée :

- du Maire ou de son représentant, président ;
- de trois membres titulaires élus par le Conseil municipal en son sein ;
- de trois membres suppléants élus selon les mêmes modalités ;

Le Maire propose de procéder au scrutin uninominal à bulletin secret.

Après avoir procédé au vote, sont élus membres titulaires à 14 voix pour :

- M. FOUGAIROLLE Vincent
- Mme MITAINE Chrystelle
- M. MARTENOT Yoann

Sont élus membres suppléants :

- Mme CATTANEO Céline
- Mme VERDOT Céline
- M. LAVOIGNAT Paul

Monsieur le Maire propose également de créer une commission consultative chargée d'examiner les candidatures et les offres reçues dans le cadre des marchés publics passés selon une procédure adaptée (MAPA).

Cette commission a un rôle consultatif. Elle émet un avis destiné à éclairer l'autorité compétente pour attribuer le marché.

Il est proposé au conseil municipal que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Sont élus membres titulaires :

- M. FOUGAILROLLE Vincent
- Mme MITAINE Chrystelle
- M. MARTENOT Yoann

Sont élus membres suppléants :

- Mme CATTANEO Céline
- Mme VERDOT Céline
- M. LAVOIGNAT Paul

2 - Lancement d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux de voirie communale portant sur :

- La réfection des trottoirs et aménagements sécuritaires rue des Romains, rue de Ruffey, rue des Racosins.
- L'aménagement de l'impasse au Meix, du chemin d'Asnières et de la place PMR devant la Mairie
- La réfection des trottoirs lotissement Saint-Vincent
- Le montant estimatif des travaux est évalué à **320 000 € HT.**

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, il convient de lancer une procédure adaptée de marché public de travaux.

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères de sélection suivantes :

- **Prix des prestations : 70 %**
- **Délais d'exécution : 10 %**
- **Qualité des matériaux proposés : 20 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la passation des travaux de voirie communale tels que décrits ci-dessus et autorise le Maire à signer le marché public correspondant ainsi que tous les documents afférents, dans la limite d'un montant de **320 000 € HT**.

3 - Règlement intérieur des logements communaux situés 4 rue de Ruffey et 24 rue des écoles

Le Maire donne la parole à Mme Gabrièle FRASER qui présente le projet de règlement élaboré par la commission « Gestion des logements locatifs »

Ce projet vise à veiller au bon usage des parties communes, des espaces de stationnement, des locaux destinés aux déchets ménagers et, plus généralement, à la préservation du cadre de vie des occupants et du voisinage.

Le règlement sera remis à chaque locataire lors de son entrée dans les lieux et il sera également affiché dans les espaces communs des bâtiments locatifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement d'occupation des logements communaux ainsi présenté.

4 - Convention avec l'association « Le Rucher de Bellefond ».

Le Maire donne la parole à M. Christophe CASSEN, adjoint en charge des relations avec les Associations pour présenter la convention entre la commune et la nouvelle Association « Le Rucher de Bellefond » présidée par Mme Rose-Marie MATHYS.

La commune met gratuitement à disposition de l'association les ruches appartenant à la commune ainsi que le matériel apicole nécessaire au démarrage de l'activité. En contrepartie l'association assure la gestion et l'exploitation des ruches communales (récolte, conditionnement et commercialisation).

Les recettes tirées de cette activité seront intégralement conservées par l'association afin d'assurer le financement de son fonctionnement, de l'entretien des ruches, du renouvellement du matériel et du développement de ses activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention présentée et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette mise à disposition.

5 - Désherbage des ouvrages de la bibliothèque

La responsable de la bibliothèque de Bellefond a proposé à la municipalité d'effectuer un tri régulier d'ouvrages afin de rester attractif et de répondre aux besoins des adhérents. Cette opération doit s'effectuer en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** les bibliothécaires à procéder au retrait des documents de l'inventaire dans le cadre de ce programme de « désherbage ».
- **donne** son accord pour que les ouvrages retirés soient, selon leur état, soit cédés gratuitement à des institutions ou associations, soit détruits et valorisés dans la filière du recyclage.

Informations et questions diverses

- **Présentation des travaux** de voirie, du parc boisé et du projet de contournement de la commune.
- **Sensibilisation** aux risques liés à la canicule.
- **Mise en garde** face au démarchage abusif et aux tentatives d'arnaque constatées sur la commune.

Ensemble à un questionnaire concernant l'usage du vélo.

- **Rappel** de l'obligation pour chaque habitant d'entretenir et de nettoyer le trottoir devant son domicile.
- **Projet de résidence seniors** : une étude sociodémographique et géographique sera menée
- **Un agent technique** a exprimé son souhait de ne pas renouveler son contrat à l'échéance du 30 juin.
- **Fête de la musique** : fermeture du centre-ville à la circulation.

La séance est levée à 19h50.

Le Maire
Joël GAUDRY

